

Equipements du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

EPCI	Communes	Aires d'accueil		Terrains familiaux (peuvent être faire l'objet d'un comptage SRU)		Aires de grand passage		Commentaires	
		Obligations Schéma 2011-2016	Obligations Schéma 2018-2024	Obligations Schéma 2011-2016	Obligations Schéma 2018-2024	Obligations Schéma 2011-2016	Obligations Schéma 2018-2024		
Ce qui est grisé correspond au total des places par EPCI schéma actuel et nouveau schéma		Places	Places	Places	Places	Places	Places		
CC Grésivaudan	Pontcharra	26	26	Inscription des terrains familiaux au schéma départemental d'accueil des gens du voyage rendue obligatoire par la loi LEC du 27/01/2017				Montbonnot St Martin - Anciennes obligations au titre du schéma 2011-2016 : obligation de participer au financement d'une aire d'accueil sur le territoire de l'EPCI ou création d'une aire d'accueil de 16 places	
	St Ismier	20			10				
	Villard Bonnot	24	24						
	Le Versoud				24				
	Montbonnot St Martin	16	12						
	St Martin d'uriage	obligation financière							
	Le Touvet		20						
	Crolles						200		50
	Site à identifier								150 à 200
	Total places	86	82		0	34	200		200
Grenoble Alpes Métropole	Saint Martin le Vinoux	14		Inscription des terrains familiaux au schéma départemental d'accueil des gens du voyage rendue obligatoire par la loi LEC du 27/01/2017	14			Les aires sédentarisées inscrites au schéma 2011-2016 feront l'objet d'une transformation en terrains familiaux, dans le respect de la réglementation relative aux différents risques (inondation...) et des PLU Maintien des terrains familiaux existants à Fontaine (14 places) et Seyssinet-Pariset (10 places) Aire de grand passage de Grenoble (St Egrève - Le Fontanil) : 200 places	
	Seyssinet-Pariset	8			18				
	Domène	8			8				
	Meylan	16			16				
	Seyssins	8			8				
	La Tronche	8			8				
	Eybens	16			16				
	Vif	16			16				
	Saint Martin d'Hères	20			20				
	Saint Egrève	12			12		200		
	Sassenage	10			10				
	Varces	10			10				
	Claix	8							
	Fontaine	16			14				
	Gières	8							
	Pont de Claix	12							
	Grenoble	46			44				150 à 200
	Vizille	25			25				
Le Rondeau		32							
Total places	261	101		170	200	200			

Equipements du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

EPCI	Communes	Aires d'accueil		Terrains familiaux (peuvent être faire l'objet d'un comptage SRU)		Aires de grand passage		Commentaires
		Obligations Schéma 2011-2016	Obligations Schéma 2018-2024	Obligations Schéma 2011-2016	Obligations Schéma 2018-2024	Obligations Schéma 2011-2016	Obligations Schéma 2018-2024	
Ce qui est grisé correspond au total des places par EPCI schéma actuel et nouveau schéma		Places	Places	Places	Places	Places	Places	
SAGAV Nord-Isère CAPI * communes appartenant maintenant à la CC Vals du Dauphiné	Bourgoin-Jallieu	50	25	Inscription des terrains familiaux au schéma départemental d'accueil des gens du voyage rendue obligatoire par la loi LEC du 27/01/2017		100 à 150		Bourgoin-Jallieu : aire de grand passage de 100 à 150 places non réalisée Bourgoin-Jallieu : 20 places à transformer en terrain familial Villefontaine : 150 places – aire réalisée à hauteur de 70 250 à 300 places à ouvrir sur un ou deux équipements en mutualisation entre la CAPI, la CC Vals du Dauphiné et la CC Balcons du Dauphiné
	Bourgoin-Jallieu	20			20			
	L'Isle d'Abeau	20	20					
	Saint Jean de Soudain*	26	26					
	Les Abrets *	26	26					
	Saint Quentin Fallavier	15	15					
	La Verpillière	10						
	Villefontaine		0			150		
	Site à identifier						250 à 300	
Total places	167	112		20	300	300		
CC Balcons du Dauphiné (anciennement CC Isle Crémieux et pays des Couleurs)	Frontonas	20		Inscription des terrains familiaux au schéma départemental d'accueil des gens du voyage rendue obligatoire par la loi LEC du 27/01/2017	20			Frontonas : choix de la collectivité entre maintenir l'aire d'accueil ou la transformer en terrain familial
	Tignieu-Jamezieu	obligation financière						
	Les Avenières-Veyrins-Thuellin		12					Nouvelle commune créée dépassant le seuil des 5000 habitants
	Morestel	15						
	Passins	10						
Total places	45	12		20				

Equipements du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

EPCI	Communes	Aires d'accueil		Terrains familiaux (peuvent être faire l'objet d'un comptage SRU)		Aires de grand passage		Commentaires	
		Obligations Schéma 2011-2016	Obligations Schéma 2018-2024	Obligations Schéma 2011-2016	Obligations Schéma 2018-2024	Obligations Schéma 2011-2016	Obligations Schéma 2018-2024		
Ce qui est grisé correspond au total des places par EPCI schéma actuel et nouveau schéma		Places	Places	Places	Places	Places	Places		
CC Pays Roussillonnais	Chanas	20	20	Inscription des terrains familiaux au schéma départemental d'accueil des gens du voyage rendue obligatoire par la loi LEC du 27/01/2017				Roussillon : volume à hauteur de 150 places en un lieu unique pour prendre en compte la future fusion avec la CC de Beaurepaire	
	Sablons	20	20						
	Saint Maurice l'Exil	20	20						
	Le Péage de Roussillon	20	20						
	Roussillon	20					80 à 100		150
	Total places	100	80			100	150		
CC Pays Viennois devenue CC Vienne Condrieu Agglomération	Chasse sur Rhône	52	52	Inscription des terrains familiaux au schéma départemental d'accueil des gens du voyage rendue obligatoire par la loi LEC du 27/01/2017				Chasse sur Rhône : réorientation de la population sédentarisée (26 places) afin de redonner la vocation d'itinérance à l'aire d'accueil Vienne : aire de grand passage limitée à 70 places au regard de la configuration des lieux	
	Pont Evêque	14	14						
	Vienne						80 à 100		70
	Total Places	66	66				100		70
CC Bièvre Est (SG 2A)	Colombe	10		Inscription des terrains familiaux au schéma départemental d'accueil des gens du voyage rendue obligatoire par la loi LEC du 27/01/2017				Site à transformer en habitat adapté pour reloger les 4 ménages sédentaires de l'aire d'accueil (ou en terrain familial)	
	Apprieu	10	10						
	Le Grand Lemps	10				10			Grand Lemps : transformation en terrain familial, ou en habitat adapté sous réserve de modification du PLU
	Beaucroissant						100	100	Aire de grand passage doit être ouverte toute l'année
	Total Places	30	10			10	100	100	
CC St Marcellin Vercors Isère Communauté	St Marcellin	25	16	Inscription des terrains familiaux au schéma départemental d'accueil des gens du voyage rendue obligatoire par la loi LEC du 27/01/2017					
	Total places	25	16						

Equipements du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

EPCI	Communes	Aires d'accueil		Terrains familiaux (peuvent être faire l'objet d'un comptage SRU)		Aires de grand passage		Commentaires
		Obligations Schéma 2011-2016	Obligations Schéma 2018-2024	Obligations Schéma 2011-2016	Obligations Schéma 2018-2024	Obligations Schéma 2011-2016	Obligations Schéma 2018-2024	
Ce qui est grisé correspond au total des places par EPCI schéma actuel et nouveau schéma		Places	Places	Places	Places	Places	Places	
CA Pays Voironnais	Rives	25	15	Inscription des terrains familiaux au schéma départemental d'accueil des gens du voyage rendue obligatoire par la loi LEC du 27/01/2017				Tullins : transformation en terrain familial, ou en habitat adapté sous réserve de modification du PLU Rives : 10 places à transformer en habitat adapté Aire de grand passage de 150 places : site à identifier sur le territoire de la CA du Pays Voironnais
	Tullins	20	0		20			
	Voiron	40	40					
	Voreppe	15						
	Moirans						70 à 100	
	site à identifier						150	
	Total places	100	55		20	100	150	
CC LYSED Lyon St Exupéry en Dauphiné	Charvieu-Chavagneux	25	25	Inscription des terrains familiaux au schéma départemental d'accueil des gens du voyage rendue obligatoire par la loi LEC du 27/01/2017				
	Villette d'Anthon					80	80	
	Total places	25	25		80	80		
CC Matheysine	La Mure	10	10	Inscription des terrains familiaux au schéma départemental d'accueil des gens du voyage rendue obligatoire par la loi LEC du 27/01/2017				
	Total places	10	10					
CC Bièvre Isère	La Côte St André	obligation financière		obligation financière de l'EPCI				obligation financière de l'EPCI
	Total places	0						

Total places aires d'accueil ancien schéma	915	Total places aires d'accueil nouveau schéma	569
--	-----	---	-----

Total places terrains familiaux ancien schéma	0	Total places terrains familiaux nouveau schéma	274
---	---	--	-----

Total places aires grand passage ancien schéma	1180	Total places aires grand passage nouveau schéma	1250
--	------	---	------